

COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DIVISION DE LA FAMILLE

CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE _____ ?

ENTRE:

REQUÉRANT

? -et-

INTIMÉ

**CERTIFICAT DE MISE EN ÉTAT
(FORMULE 47B)**

JE SOUSSIGNÉ, _____, _____, certifie que les plaidoiries sont closes et que les parties sont maintenant prêtes pour le procès.

Ayant consulté l'autre partie, j'informe la cour de ce qui suit :

- (a) nous reconnaissons que toutes les formalités préalables au procès sont terminées;
- (b) nous estimons que le procès durera _____ (heures, jours);
- (c) les parties ont l'intention d'utiliser la langue _____;
- (d) les services d'un interprète _____ requis.

? FAIT à _____, Nouveau-Brunswick, le _____, 20____.

?

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Les renseignements inscrits dans cette partie doivent correspondre à ceux indiqués dans votre requête en divorce.
2. Inscrire votre nom ici.
3. Inscrire ici soit requérant **OU** intimé.
4. Inscrire la durée du procès que vous estimez (ex. 2 heures, une journée ou deux jours, etc.)
5. Indiquez la langue que vous voulez procéder : français.
6. Si les services d'un interprète ne seront pas requis, indiquez : **ne seront pas** . Si toutefois vous aurez besoin d'un interprète, inscrire : **seront requis**.
7. Indiquez l'endroit et la date que vous avez signé le document.
8. Inscrire votre nom en dessous de la ligne de signature et votre adresse. N'oubliez pas de signer le document après l'avoir imprimé.

Les notes en fin de texte qui figurent sur les formulaires formatés relatifs au droit de la famille ont été rédigées par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Justice Canada a contribué financièrement à la mise sur pied de ce projet. Pour obtenir des renseignements généraux au sujet de la procédure juridique, vous pouvez joindre la ligne d'information sur le droit de la famille au numéro sans frais 1-888-236-2444, ou encore visiter le site Web Droit de la famille NB à l'adresse www.droitdelafamilienb.ca. Pour obtenir des conseils au sujet de votre situation personnelle, veuillez communiquer avec un avocat.